

Interpellation : Les médecins agréés de l'OFAC (office fédéral de l'aviation civile) sont-ils moins compétents que ceux désignés par l'Etat de Vaud ?

Cette Interpellation vient en complément de celle déposée par mon collègue Bonny (10-Int-376) et intitulée « Des médecins- assistants pour tester les routiers ? »

En effet, un citoyen vaudois, détenteur à la fois d'un permis de car et d'un brevet de pilote, s'est vu exiger par le SAN (Service des automobiles et de la navigation) un nouvel examen médical pour le renouvellement de son permis de car, alors que jusqu'à fin 2009, l'attestation médicale délivrée par le médecin agréé de l'OFAC était aussi valable pour le renouvellement du permis de car.

Ceci est d'autant plus surprenant que les formulaires à remplir par le corps médical sont quasi identiques et que l'attestation médicale, pour une personne entre 50 et 60 ans, est exigée chaque 3 ans pour le permis de car, alors qu'elle est annuelle pour le brevet de pilote (quel que soit l'âge). La visite médicale coûte quelque 150.-, donc minimum 300.- pour les deux, alors que c'est un doublon inutile.

Dès lors, je me permets de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- 1) Le Conseil d'Etat met-il en doute les compétences des médecins agréés par l'OFAC ?
- 2) Pour quels motifs le SAN n'accepte-il plus, pour le renouvellement du permis de car, les certificats médicaux émis pour l'autorisation de piloter un avion ? Est-ce pour des raisons pécuniaires, légales ou administratives ?
- 3) Peut-on connaître le nombre de citoyens vaudois détenteurs à la fois d'un permis de conduire de catégorie I ou II (camions, autobus et transports en commun) et d'un brevet de pilote ?
- 4) Est-il envisageable de corriger le tir et de revenir à la solution pragmatique en vigueur jusqu'en fin 2009, à savoir l'examen médical pour piloter un avion est aussi valable pour conduire un car ?

Je remercie par avance le Conseil d'Etat pour ses réponses.

Christa Calpini, députée
Puidoux, le 28 avril 2010



Grand Conseil - Secrétariat général
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le 04.05.10

Scanné le 5 MAI 2010

(pas de développement)

10-INT-383